

Rapport annuel

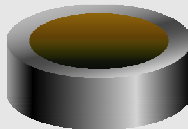


Communauté de Communes du PAYS D'AIGRE

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	4
■	ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
○	TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	6
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	6
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	7
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
■	TABLEAU ANNEXE DE LA CONFORMITE STRICTE.....	7
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	8
■	INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DE L'EXERCICE.....	8
■	ETAT DE LA DETTE.....	8
■	AMORTISSEMENTS REALISES	8

■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La Communauté de Communes du PAYS D'AIGRE regroupe les communes de AIGRE, BARBEZIERES, BESSE, CHARME, EBREON, FOUQUEURE, GOURS (LES), LIGNE, LUPSAULT, ORADOUR, RANVILLE-BREUILAUD, SAINT FRAIGNE, TUSSON, VERDILLE et VILLEJESUS.

■ **ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE**

Environ 2276 installations desservant 3650 habitants.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des installations neuves ou réhabilitées, évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;	30	30
➔	+ 30 : délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	TOTAL	140	100

■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2013	2014	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	28	30	+7,14 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	40	22	-45,00 %
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien	51	143	+180,39 %
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	26	34	+30,77 %
Avis sur certificat d'urbanisme	34	21	-38,24 %

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/09/2007	Mise en place de pénalités pour non mise en conformité
04/12/2014	SPANC, tarifs des redevances à partir du 1 ^{er} janvier 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement

○ TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

▪ Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de la collectivité Prestations HT	Contrôle de conception installation nouvelle	150,00	175,00	+16,67 %
	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	0,00	0,00	
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (1 ^{er} passage)	50,00	50,00	0,00 %
	Contrôle périodique de bon fonctionnement (2 ^{ème} passage)		65,00	
	contre visite suite à une prescription de petits travaux à réaliser		20,00	
	Contrôle lors d'une transaction immobilière		75,00	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	7 550,00 €	12 550,00 €	+66,23 %
dont			
Contrôle de conception installation nouvelle	3 650,00 €	3 700,00 €	+1,37 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	0,00 €	0,00 €	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	3 900,00 €	8 850,00 €	+126,92 %
Autres recettes			
Subvention agence de l'eau	12 836,00 €	7 971,00 €	
Contribution du budget assainissement collectif	22 990,00 €	23 693,00 €	
TOTAL	43 376,00 €	44 214,00 €	

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2013	2014	Variation
Rémunération du personnel	34 486,00 €	35 860,00 €	+3,98 %
Frais généraux	4 487,00 €	7 465,00 €	+66,37 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2013	2014	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	648	718	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	516	589	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1164	1307	+12,28 %
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	1865	2027	+8,69 %
Taux de conformité [%]	62,4 %	64,5 %	

■ TABLEAU ANNEXE DE LA CONFORMITE STRICTE

	2013	2014	Variation
nombre total d'installations contrôlées conformes depuis la création du service	648	746	15,12%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	1 865	2 027	8,69%
Taux de conformité strict [%]	34,75%	36,80%	

Il s'agit du recensement complet des installations réceptionnées neuves par le SPANC depuis sa création.

■ **Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif**

■ **INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DE L'EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Logiciel informatique	960,00 €
Achat de véhicule	12 657,70 €

■ **ETAT DE LA DETTE**

Pas d'emprunt.

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	741,08 €	168,44 €	1 944,81 €	6 853,91 €	5 903,38 €